



Conseil d'administration

* * *

*

Procès-verbal de la séance du 29 février 2016

* * *

*

ETAIENT PRESENTS

MME ABOUCAYA	Représentant du personnel du parc national,
MME ARNOULD	Conseillère départementale du Var,
MME BELLUOT	Représentant le Directeur départemental des finances publiques du Var,
MME BILL-ARNAUD	Représentant M. le Maire de La Garde,
M. BOUDOURESQUE	Président du conseil scientifique,
MME CANANZI	Personnalité compétente en matière d'activités commerciales ou artisanales, 2 ^{ème} vice-présidente du conseil d'administration,
M. CREUSEFOND	Résident permanent dans l'île de Porquerolles,
MME FAUSSADIER	Représentant le Contre Amiral, adjoint territorial au commandant d'arrondissement maritime de Méditerranée,
M. FREDEFON	Directeur Interrégional de la mer Méditerranée,
M. GAUDIN	Secrétaire général de la Préfecture du Var,
M. GIRAN	Député-Maire de Hyères,
MME HURAUT	Représentant M. le Maire de La Croix-Valmer,
M. LABAT	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du ministre chargé de la protection de la nature,
MME LESIEUR	Représentant le Directeur académique du Var,
M. MAURY	Représentant une association de protection de l'environnement,
M. MOLINERO	Représentant de la pêche maritime et des élevages marins,
MME MONFORT	Conseiller municipal délégué au Maire de la ville d'Hyères, présidente du conseil d'administration,
M. PARLANGE	Représentant le Préfet maritime de Méditerranée,
M. ROBIN	Représentant le Maire de Cavalaire-sur-mer,
MME RUNDE CARIOU	Représentant l'Agence des Aires Marines Protégées,
MME FONTENOY	Conseillère régionale et 1 ^{ère} vice-présidente du conseil d'administration,
M. SEEMULLER	Adjoint spécial de l'île de Port-Cros,
MME SEJALON	Représentant la Directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,
MME SELLIER-RICHEZ	Représentant le Directeur départemental des territoires et de la mer,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

M. SOUBELET	Préfet du Var – Commissaire du Gouvernement,
M. ALARY	Parc national – chargé de mission éducation à l'environnement,
M. ANGIUS	Direction académique du Var - Chargé de mission scientifique et technique à l'éducation à l'environnement et au développement durable,
MME AUDIBERT	Maire adjoint de Hyères,
M. BARCELO	Parc national – responsable du service connaissance du patrimoine,
M. BERGERE	Parc national – chef de secteur de Port-Cros,
MME BONNAMY	Parc national – responsable service aménagement, architecture et paysage,
M. BELLON	Mairie de Hyères - service aménagement-environnement,
M. CARDELLI	Chargé de mission auprès de Mme Fontenoy,

M. CORBOBESSE	Parc national – chef de secteur de la Presqu'île de Giens,
M. DEHLINGER	Parc national – responsable du service financier,
MME DURAND	Parc national – responsable du service coordination et ingénierie financière,
MME GIMOND-LANTERI	Toulon Provence Méditerranée – Responsable du site des Salins d'Hyères,
MME GRAILLET	Parc national – responsable du service communication, éducation à l'environnement,
M. LARDE	Parc national – Secrétaire général,
M. LEVY	Adjoint au Maire de Bormes-les-Mimosas,
M. LOEUILLARD	Conseil départemental du Var – Chef du service mer et littoral,
M. MAXIME	Parc national – adjoint au chef de secteur de Porquerolles,
MME MIGNET	Parc national – responsable du service développement local et transition énergétique,
MME PURSON	Mairie de Carqueiranne – services techniques
M. SELLIER	Directeur du parc national,
MME VERDIER	Directrice adjointe du parc national,
M. VIALE	Adjoint spécial de l'île du Levant.

ETAIENT EXCUSES

M. ARIZZI	Maire de Bormes-les-Mimosas,
M. ARTHUS-BERTRAND	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du ministre chargé de la protection de la nature, <i>pouvoir à Mme Aboucaya,</i>
M. BACCINO	Président de la Chambre d'agriculture du Var,
MME BELLAN-SANTINI	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN, <i>pouvoir à M. Boudouresque,</i>
M. BERNARDI	Maire du Lavandou,
M. BRUNO	Maire de Ramatuelle,
M. CARRASSAN	Adjoint au Maire de la ville d'Hyères,
M. DE CABARRUS	Propriétaire de l'île de Port-Cros, <i>pouvoir à M. Seemuller,</i>
M. DE CANSON	Maire de La Londe-les-Maures,
M. DELI	Représentant des sports de nature,
M. LEGRIGEOIS	Directeur régionale par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
M. FALCO	Président de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée,
M. FOLTZER	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN, <i>pouvoir à M. Boudouresque,</i>
M. KABOUICHE	Représentant une association de protection de l'environnement, <i>pouvoir à M. Maury,</i>
M. MASSON Robert	Maire de Carqueiranne,
M. PISANI	Adjoint spécial de l'île de Porquerolles,
M. PLENAT	Maire du Rayol-Canadel-sur-mer,
M. RUSSAC	Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi,
M. STASSINOS	Maire du Pradet.

M. le Préfet du Var assure la présidence de la séance du conseil d'administration du 29 février 2016 jusqu'à l'élection du nouveau président du conseil d'administration.

I. ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DEUX VICE-PRESIDENTS

Le Directeur indique la procédure qui figure dans le règlement intérieur du conseil d'administration du parc national de Port-Cros :

Art. 4 : le président de séance procède à l'appel des administrateurs et vérifie que le quorum est atteint.

Art. 5 : le conseil désigne parmi ses membres 2 assesseurs qui assistent le président de séance pour toutes les modalités du vote.

Art. 6 : le président de séance informe des candidatures déclarées pour la présidence du conseil d'administration et fait appel à de nouvelles candidatures.

Art. 7 : le président de séance fait sortir les personnes autres que les administrateurs sauf les personnalités suivantes prévues dans le Décret de création du Parc : M. le Préfet, le directeur et son adjointe, le contrôleur financier et le secrétariat de séance.

Art. 8 : le président de séance annonce les candidatures reçues et valables.

Art. 9 : le président de séance indique le nombre de voix nécessaire pour être élu au 1^{er} et 2^{ème} tour. Il déclare le scrutin ouvert et procède à l'appel des votants. Les votes ont lieu, au 1^{er} et au 2^{ème} tour du scrutin, à la majorité absolue des membres présents ou représentés du conseil d'administration ayant voix délibérative. Si aucun candidat ne réunit suffisamment de voix à l'issue du premier tour, il est procédé à un second tour dans les mêmes conditions, pour lequel de nouvelles candidatures ou des retraits peuvent être enregistrés.

Art. 10 : le président de séance fait procéder au dépouillement par les deux assesseurs. Il donne les résultats du vote et proclame élu le président du conseil d'administration.

Dès que le nouveau président est élu, celui-ci prend la présidence de la séance et assure l'élection des vice-présidents, s'il y a lieu, suivant les mêmes modalités que celles fixées pour l'élection du président.

M. le Préfet procède à l'appel des administrateurs qui vont être amenés à voter selon l'arrêté ministériel de nomination du 29 février 2016.

M. le Préfet indique que le quorum est atteint puisque 25 administrateurs sont présents à cette réunion. Pour être élu au 1^{er} et au 2^{ème} tour, il faut disposer de la majorité absolue – soit la moitié des administrateurs présents et représentés plus un. En plus des 25 administrateurs présents, cinq ont donné pouvoir : M. Yann Arthus-Bertrand donne pouvoir à Mme Aboucaya, Mme Bellan-Santini et M. Foltzer donnent pouvoir à M. Boudouresque, M. François de Cabarrus donne pouvoir à M. Seemuller et M. Kabouche donne pouvoir à M. Maury. La majorité absolue pour être élu au 1^{er} tour est donc de 16 voix.

Mme Aboucaya et **M. Creusefond** se proposent comme assesseurs.

• ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le Préfet informe de la candidature déclarée de **Mme Isabelle Monfort** et fait appel à de nouvelles candidatures. Aucun autre candidat ne se déclare.

Mme Monfort confirme sa candidature au poste de président du conseil administration, conformément à la profession de foi adressée préalablement à la séance aux administrateurs qui détaille ses motivations.

Selon la procédure énoncée plus haut, **M. le Préfet** demande aux membres autres que les administrateurs ayant voix délibérative et consultative ainsi que la secrétaire de séance de bien vouloir se retirer.

Le vote se déroule à bulletin secret.

M. le Préfet fait procéder à l'élection.

Mme MONFORT Isabelle : 26 voix pour et 4 abstentions.

Mme MONFORT est élue présidente du conseil d'administration.

La présidente remercie très sincèrement les administrateurs pour cette seconde élection qui, suite à la première élection qui pouvait être considérée comme un essai, est une approbation du travail qui a été mené depuis un an et demi.

La présidente demande aux membres autres que les administrateurs ayant voix délibérative et consultative ainsi que la secrétaire de séance de bien vouloir rejoindre la séance.

ELECTION DU PREMIER ET DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente informe des candidatures déclarées de **Mme Maud Fontenoy** au poste de premier vice-président et de **Mme Laurence CANANZI** au poste de deuxième vice-président.

La présidente fait appel à d'autres candidatures. Aucun autre candidat ne se déclare.

La présidente demande aux deux candidates de se présenter.

Mme Fontenoy indique être très heureuse et honorée de faire partie de ce conseil d'administration et ce à plusieurs titres.

A titre personnel, **Mme Fontenoy** est uneoureuse du parc national. Elle a la chance d'habiter dans la région depuis une dizaine d'années et notamment Carqueiranne depuis cinq ans. Elle a de très bons amis qui travaillent et vivent sur Porquerolles. Enfin, elle a la chance d'avoir préfacé de nombreux livres sur ce joyau de la région.

A titre professionnel, **Mme Fontenoy** siège au conseil d'administration au titre de son mandat de vice présidente à la région PACA avec la délégation du développement durable, de l'énergie et de la mer. Sa volonté aujourd'hui est d'être à la disposition du parc national. Elle espère que le parc national et le conseil régional travailleront la main dans la main pour tout ce qui fera que le parc prendra de plus en plus d'ampleur et que la région veut être exemplaire en termes de développement durable et d'environnement.

Mme Fontenoy disposera de bons moyens tout au long de la mandature pour le réseau des espaces naturels, l'application du plan stratégique pour la biodiversité et pour l'application de la charte du parc. Le travail se fera avec les acteurs locaux, les agglomérations et il sera utile que l'établissement et la région puissent travailler ensemble. Elle sera là pour aider l'établissement et espère que les administrateurs lui feront cette confiance.

Mme Cananzi a eu l'honneur d'occuper le poste de deuxième vice-président à l'exercice précédent. Elle se représente parce qu'elle a vu le travail titanesque qu'a représenté le travail d'élaboration de la charte mais que cela n'est rien à côté de ce que sera l'application de la charte.

En tant que représentante du monde économique, **Mme Cananzi** tient absolument à maintenir cet équilibre qui est aujourd'hui indispensable, autant dans l'intérêt du parc national que pour les acteurs économiques locaux, d'un développement économique durable. Un travail main dans la main du monde économique et du parc national va dans ce sens. Le territoire est exceptionnel et la meilleure solution d'avenir pour le préserver est de travailler ensemble.

Mme Cananzi souhaite donc continuer à être présente aux côtés des administrateurs pour faire entendre sa voix lorsqu'elle estimera que certaines choses sont un petit peu ou pas assez dans la vision du développement économique durable.

Les votes se déroulent à bulletin secret.

La présidente fait procéder à l'élection du premier vice-président.

Mme Maud FONTENOY : 23 voix pour et 7 abstentions.

Mme Maud FONTENOY est élue première vice-présidente du conseil d'administration.

La présidente fait procéder à l'élection du deuxième vice-président.

Mme Laurence CANANZI : 27 voix pour et 3 abstentions.

Mme Laurence CANANZI est élue deuxième vice-présidente du conseil d'administration.

La présidente souhaite la bienvenue à ses deux vice-présidentes.

En introduction de ce nouveau conseil d'administration, **la présidente** souhaite saluer le travail réalisé par les anciens membres qui ne font plus partie du conseil d'administration que sont Mme Sandel et MM. Despinoy, Tandonnet, Keller et Tollari.

Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres que sont Mesdames Arnould et Fontenoy et MM. Creusefond, Deli, Labat, Maury et Molinero. Elle demande à chacun de se présenter en quelques mots.

M. Labat est chargé de mission droit et économie au sein de l'association Humanité et Biodiversité depuis 2011.

M. Creusefond est instituteur sur l'île de Porquerolles depuis 21 ans.

Il fait part de sa candidature au bureau du conseil d'administration. D'une part parce que l'île de Porquerolles est la seule partie du territoire à la fois terrestre et maritime avec des parties classées en cœur de parc et d'autres en zone d'adhésion. Il est intéressant d'avoir cette polyvalence et cette problématique. L'île de Porquerolles fait la liaison avec le littoral et les îles. D'autre part, **M. Creusefond** a pris part aux réunions Natura 2000 sur les domaines maritimes (mouillage, pêche, etc.). Il a également participé très activement, en tant que membre du CESC, aux ateliers lors de l'écriture de la charte. **M. Creusefond** souhaite poursuivre son action et voir aboutir le projet de charte.

La présidente remercie **M. Creusefond** pour tout le travail accompli pour la charte au niveau du CESC.

La présidente excuse **M. Deli** et indique qu'il est vice-président du comité départemental olympique et sportif du Var. Il organise notamment le défi des puffins.

Mme Arnould est conseillère départementale et première adjointe sur la commune de La Crau. Elle espère aussi apporter sa pierre à l'édifice.

M. Molinero est président du comité régional des pêches et des élevages marins mais surtout premier prud'homme de pêche du Lavandou. Il rappelle que ce sont les pêcheurs qui accueillent le parc national dans leurs eaux prud'homales car avant qu'il n'y ait un parc national, il y avait une prud'homie de pêche. Il rappelle que c'est dans cet ordre là que cela c'est fait et pas dans le sens contraire. La pêche représente aussi le patrimoine parce que la mémoire des pêcheurs, des marins sur les îles est très importantes Il espère que sera recueilli, avant que certains ne disparaissent, tout ce qu'ils savent sur la vie dans les îles avant l'arrivée du parc. Il y a déjà eu des travaux mais cela pourrait être intéressant de les poursuivre.

M. Molinero indique que dans beaucoup de ports qui concernent le périmètre du parc, il y a des pêcheurs qui sont très actifs. Quand il n'y a pas de touristes et de plaisanciers en hiver, souvent le

seul point où il y a de l'animation dans un port est l'endroit où il y a des pêcheurs. Il est donc très important de les conserver. Il espère surtout que les pêcheurs seront l'avenir parce que c'est un très beau métier et que cela serait dommage qu'ils disparaissent.

M. Maury est le directeur du conservatoire des espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN - PACA). Le conservatoire est une association, gestionnaire d'espaces naturels d'une centaine de sites à l'échelle de la région, sur une dizaine de milliers d'hectares, en partenariat avec les acteurs locaux. L'association gère quelques terrains du Conservatoire du littoral : à Ramatuelle les Caps Taïllat et Camarat en particulier. Le CEN a été aussi, il y a vingt ans, à l'origine des premiers partenariats sur les archipels du Frioul et du Riou autour de Marseille avec le Conservatoire du littoral. Aujourd'hui, cette dynamique s'est concrétisée par la naissance d'un parc national, celui des Calanques. **M. Maury** partage les mêmes objectifs et essaiera de contribuer efficacement à ce travail.

La présidente précise que le conseil d'administration se réunit en moyenne une fois par trimestre sans que cela ne soit trop chronophage car il est important que les administrateurs puissent se retrouver et se tenir au courant de la vie de l'établissement.

II. DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente rappelle la composition du Bureau du conseil d'administration, telle que définie dans l'article 18 du règlement intérieur du conseil d'administration et enregistre la désignation des membres comme suit :

Article 18 du règlement intérieur	Désignation
1° Le président du conseil d'administration	Mme Isabelle MONFORT
2° Le président du conseil scientifique	M. Charles-François BOUDOURESQUE
3° Le président du conseil économique social et culturel	<i>En attente des élections du CESC.</i>
4° Le président du conseil régional	Représenté par Mme Maud Fontenoy
5° Le président du conseil départemental	Représenté par Mme Patricia Arnould
6° Un représentant de l'État, désigné par les représentants de l'État mentionnés au 1° du I de l'art. 24 du décret n° 2009-449 du 22 avril 2009 modifié	Le Secrétaire général de la Préfecture du Var.
7° deux représentants des communes de l'aire potentielle d'adhésion, désignés par les représentants des collectivités territoriales mentionnés au 2° du I de l'art. 24 du décret n° 2009-449 du 22 avril 2009 modifié	<i>Désignation à suivre.</i>
8° Une personnalité nommée en raison de sa compétence, nommée par le collège des personnalités mentionnées au 3° du I de l'art. 24 du décret n° 2009-449 du 22 avril 2009 modifié	M. Marc CREUSEFOND
9° Le représentant du personnel de l'établissement	Mme Annie ABOUCAYA, titulaire M. Hervé BERGERE, suppléant

La présidente acte, à la demande des membres du collège des collectivités territoriales présents, que la désignation de leurs deux représentants au Bureau se fera ultérieurement. Les administrateurs seront informés des représentants désignés lors de la prochaine séance du conseil d'administration.

III. DELEGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT DU PARC NATIONAL

La présidente informe qu'il s'agit de la reconduction des mêmes délégations du conseil d'administration au président du parc national que précédemment sur les points suivants :

- programmes de contribution aux recherches et les subventions (Art. R331-23, I, 5°),
- tarifs des documents et objets vendus par l'établissement et tarif des hébergements perçus dans les immeubles non domaniaux (Art. R331-23, I, 8°),
- actions en justice à intenter au nom de l'établissement (Art. R331-23, I, 15°),
- demandes d'avis faites en application du III de l'article L331-3 (Art. R331-23, II, 3°),
- propositions, faites aux autorités administratives compétentes en application de l'article L. 331-14, de mesures particulières à la pêche, la circulation en mer et la gestion du domaine public maritime dans le cœur du parc national (Art. R331-23, II, 4°),
- travaux ou mesures permettant de restaurer des écosystèmes dégradés ou de prévenir une évolution préjudiciable des milieux naturels dans le cœur du parc national, sur le rapport du directeur et du président du conseil scientifique (Art. R331-23, II, 5°).

Il est également proposé de fixer à 500 000 € le montant des contrats, conventions et marchés au-delà duquel une délibération du conseil est requise (Art. R331-23, I, 10°).

Le directeur confirme la reprise de l'ancienne délégation de 2010 sans la modifier. Il précise que ces décisions sont prises à la fois par rapport à un programme adopté par le conseil d'administration dans le cadre d'un budget lui aussi adopté par le conseil d'administration et dont il est rendu compte par la présidente et la direction de l'établissement au conseil d'administration. Il s'agit simplement de faciliter la gestion de l'établissement compte-tenu de la périodicité d'un certain nombre d'actions et des échéances du conseil d'administration.

► **La délibération n°1/16 est adoptée à l'unanimité.**

IV. DELEGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU DIRECTEUR DU PARC NATIONAL

La présidente indique que de la même manière il est demandé aux administrateurs d'approuver les délégations du conseil d'administration au directeur de l'établissement, sur les mêmes points que celles accordées à la présidente. Il est également proposé d'autoriser le directeur, pour la durée de ses fonctions, à arrêter, en accord avec le contrôleur budgétaire, les modifications du budget qui n'affectent ni le montant de ce budget ni les effectifs du personnel (art. R331-25, 2° alinéa). Le directeur rendra compte des décisions prises en vertu de cette autorisation lors de la séance du conseil d'administration qui suit leur intervention.

► **La délibération n°2/16 est adoptée à l'unanimité.**

V. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 NOVEMBRE 2015

► **Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.**

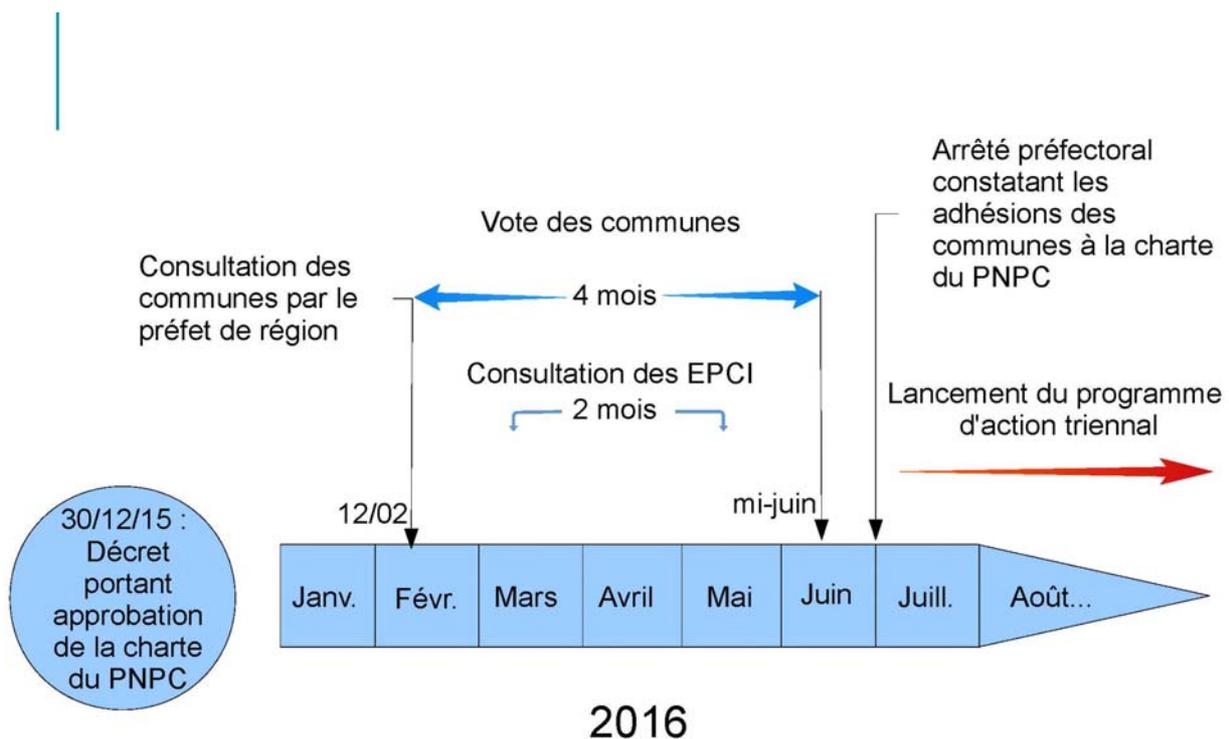
VI. CHARTE DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS : DÉCRET EN CONSEIL D'ÉTAT

La directrice adjointe rappelle qu'au mois de juillet 2015, la charte a été présentée pour avis au Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) et au Comité Interministériel des Parcs Nationaux (CIPN). Le projet de charte a obtenu deux avis favorables. Le CNPN a notamment émis un avis favorable avec quatorze voix pour, deux voix contre et une abstention.

Un travail de finalisation de la charte a ensuite été réalisé avec le conseil d'État pour assurer la sécurité juridique du document. Il n'y a pas eu de reformulation ou de rédaction supplémentaire mais simplement la vérification que la rédaction de la charte ne prêtait pas à confusion, notamment sur sa partie réglementaire.

Le 15 décembre 2015, la charte a été examinée par le Conseil d'État. Le Décret portant approbation de la charte du parc national de Port-Cros date du 30 décembre 2015 donc dans les délais annoncés au lancement de l'élaboration de la charte ce qu'il faut souligner parce que cela a été un travail colossal.

Le 12 février 2016, le préfet de région a lancé la consultation auprès des communes pour qu'elles se déterminent sur leur adhésion à la charte du parc dans un délai de quatre mois, durant lequel chaque commune doit saisir la communauté d'agglomération à laquelle elle appartient pour avis simple. A l'issue de ce délai de quatre mois, l'ensemble des communes aura délibéré pour ou contre l'adhésion à la charte ce qui permettra au préfet de région de prendre un arrêté, à la fin du premier semestre 2016, constatant l'adhésion des communes à la charte. Le périmètre d'intervention du parc national sera ainsi connu pour les trois prochaines années puisqu'il y a une clause de revoyure dans trois ans pour les communes qui n'auraient pas encore adhéré. S'en suivra le lancement du programme triennal d'actions qui sera présenté lors de la prochaine séance du conseil d'administration.



VII. INFORMATION SUR LE RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL.

Le directeur indique qu'il va procéder à la désignation des membres du CESC telle que le prévoit la loi. Les modalités sont précisées par le règlement intérieur de l'établissement. Cette désignation ne pouvait pas avoir lieu avant la séance du conseil d'administration pour respecter la règle selon laquelle les membres du conseil d'administration ne peuvent pas être membres du CESC. En effet, un membre du CA a une voix délibérative alors que le président du CESC a une voix consultative. La désignation des nouveaux membres du CESC aura lieu dans les meilleurs délais pour que le futur président du CESC élu soit présent à la prochaine réunion conseil d'administration et de son bureau.

Pour répondre à la question de **M. Creusefond** relative à la date de renouvellement du CESC, **le directeur** indique que l'établissement doit dans un premier temps solliciter les structures de façon à ce qu'elles fassent acte de candidature. Les membres du CESC devraient être désignés au printemps.

M. Molinero demande s'il doit adresser sa démission du CESC et si la structure qu'il représente doit désigner un nouveau représentant.

Le directeur précise que le mandat des membres était un mandat de trois ans. Ce mandat a donc pris fin au 31 décembre 2015. Il s'agit donc de reprendre la procédure à l'origine. Les membres seront désignés par le directeur sur la base de candidature. Chaque structure sera sollicitée par la direction de l'établissement.

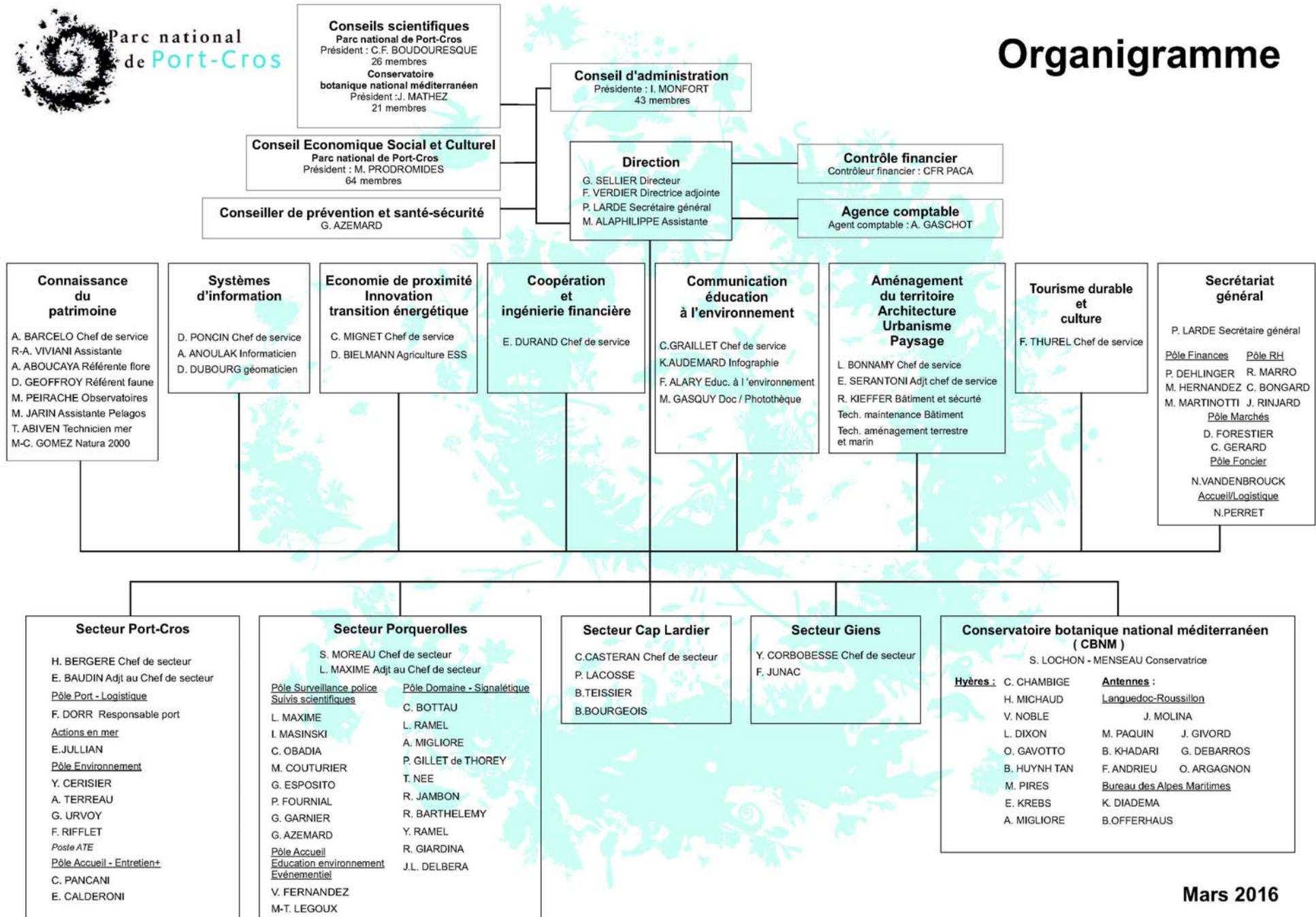
VIII. APPROBATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ 2015 DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS ET DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MÉDITERRANÉEN DE PORQUEROLLES

En introduction, **le directeur** rappelle que l'organisation de l'établissement est conforme à celle qui a été adoptée lors du dernier conseil d'administration. Trois services viennent se rajouter par rapport à la structure existante : le service économie de proximité - innovation - transition énergétique, le service tourisme durable et culture et le service coopération et ingénierie financière. L'architecture territoriale ne change pas, avec les quatre secteurs : Port-Cros, Porquerolles, Cap Lardier et Giens.

Cf. organigramme ci-après.



Organigramme



Mme Sylvia Lochon, Conservatrice du CBNMed.

Elle présente deux principales actions du CBNMed, l'une sur la conservation et l'autre sur la connaissance.

Les conservatoires botaniques nationaux sont agréés par le ministère de l'environnement pour travailler sur la conservation de la flore sauvage, leur habitat naturel ainsi que la connaissance de tout leur territoire d'agrément. Le CBNMed dispose d'une banque de graines située au Hameau sur l'île de Porquerolles. Environ 8 000 petits flacons de graines capsulés et avec une traçabilité parfaite sont conservés en chambre froide ou lyophilisés. La banque de graines est gérée par une application qui a été développée par l'analyste programmeur du CBNMed. La conservation des graines permet de mieux comprendre leur faculté germinative et de disposer d'un lot de graines en cas de mesure d'urgence. Cela a été le cas par exemple pour la population d'Armeria de Belgentier qui était en voie d'extinction avec seulement 30 pieds restant. Grâce à la banque de graines, des petits plants ont été faits et répliqués. D'autres plantes sont également conservées in situ, en pleine terre, comme le rosier de France, l'ancêtre du rosier cultivé, avec lequel les horticulteurs ont fait les rosiers.

Pour ce qui concerne la connaissance, le CBNMed a réalisé en 2015 la cartographie du document d'objectifs des Îles d'Or et de la Rade de Hyères. La DREAL et la DDTM ont demandé au PNPC qui est animateur du site, de réactualiser la carte des habitats. Le CBNMed a donc travaillé sur des zones qui n'avaient pas encore été cartographiées comme par exemple l'île du Levant, les îlots, le Petit Ribeau, le Grand Ribeau et également les Salins (Salins des Pesquiers et Vieux Salins). Ce travail a abouti à la réalisation d'une carte très précise de mosaïque d'habitats au 1/5 000^{ème}. Cette carte a été illustrée par des fiches qui décrivent chaque habitat tel un catalogue d'habitats naturels.

Mme Claire Mignet, responsable du service développement durable et transition énergétique.

Après avoir travaillé trois ans sur l'élaboration de la charte du parc national, **Mme Mignet** prend en charge le pilotage de ce nouveau service qui va venir conforter la mise en place d'actions, notamment sur le développement local, qui est une ambition fortement exprimée dans le cadre de la charte.

Trois axes structurent les missions de ce service :

- l'accompagnement des filières économiques, en particulier des filières identitaires fortes identifiées dans la charte via la mise en réseau et le déploiement progressif de la marque parc, « Esprit parc national », notamment sur les produits agricoles. Un travail va débuter dès cette année avec les apiculteurs. Pour ce qui concerne la plaisance, l'objectif est de poursuivre un travail déjà initié en 2014 avec la Fédération des industries nautiques sur le déploiement d'une plaisance propre auprès des professionnels et, à terme, auprès des plaisanciers individuels. Pour ce faire, l'établissement va s'appuyer sur les gestionnaires de port avec l'opération bateau bleu. Il s'agira aussi d'accompagner la pêche professionnelle sur la valorisation des produits et des pratiques. Le programme FEAMP (Fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche) sera mis en place pour le mois de juin 2016.
- la transition énergétique sur la gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets. Ce deuxième axe fort correspondant à la note de mission transmise par la Ministre de l'écologie à savoir que les parcs nationaux deviennent des supports et des territoires pilotes en matière de transition énergétique.
- l'économie sociale et solidaire, l'économie de proximité, c'est à dire les circuits courts, la mise en relation des acteurs sur le territoire. Aujourd'hui, sur la question de l'insertion, l'établissement a deux projets : COPAINS sur le patrimoine agricole à Porquerolles et VIP sur le petit patrimoine à Port-Cros. L'objectif à terme est de déployer l'engagement sociétal du parc national sur ces questions d'insertion et d'aller au delà sur la mise en relation des acteurs.

Mme Laurence Bonnamy, responsable du service Aménagement du territoire, paysage et urbanisme.

Elle présente deux projets sur le patrimoine bâti.

Le premier est un projet de diagnostic de monument historique sur le fort du Pradeau à la Tour Fondue, à Giens, dans le cadre d'un futur projet de restauration et de valorisation de ce fort. Ce diagnostic est composé d'une étude historique, d'un état sanitaire du bâtiment et de préconisations de restauration pour définir un programme compatible avec le monument historique.

Le second projet concerne la mise à disposition d'un petit patrimoine bâti au profit de l'insertion sociale. Ce programme, sur trois ans, porte sur trois ouvrages différents. L'année 2015 est la première année d'intervention sur le four à pain à Port-Cros. Ce bâtiment sera d'ailleurs inauguré au mois d'avril lors du comité de pilotage.

Pour ce qui concerne la gestion du milieu, et notamment la gestion du bois flotté, elle est différenciée en fonction des plages selon leur éloignement du village et également par rapport au taux de fréquentation. L'établissement valorise au maximum, in situ, ces bois flottés, pour des cicatrifications d'érosion ou du mobilier de site (parc à vélos, etc.). En dehors du site, la batterie reste sur le continent et est réutilisée en bois énergie pour alimenter la distillerie de La Crau.

En matière d'agrosylvopastoralisme, un test d'entretien DFCI a été réalisé par pâturage notamment pour vérifier la faisabilité de cette possibilité en milieu insulaire. 2015 a été donc une année test avec une dizaine de vaches sur Porquerolles. Le bilan est positif et permet d'économiser un an de travaux de débroussaillage sur un cycle de trois ans. En 2016, l'établissement renouvelle cet entretien en allant plus loin avec l'utilisation d'ânes pour travailler en sous bois. **Mme Bonnamy** souligne le partenariat avec la compagnie TLV qui prend en charge la totalité des transports maritimes.

M. Alain Barcelo, responsable du service Connaissance du patrimoine.

Le service a la chance de porter la mission d'animation de la partie française du Sanctuaire Pelagos. Les trois axes de travail portent sur :

- la recherche. Le programme Immercet étudie la faisabilité d'immersion des grands mammifères marins qui viennent s'échouer sur les plages plutôt que de pétarder ces carcasses ou de les envoyer dans l'Allier, le seul site qui permet de les traiter.
- la sensibilisation. L'établissement travaille en lien avec les communes qui ont signé la charte Pelagos, Hyères ayant été la première commune signataire. L'établissement procède actuellement à l'évaluation des communes, comme cela a lieu tous les trois ans, pour le renouvellement de la charte Pelagos.
- les activités humaines. Pelagos propose des formations whale watching ou échouage. En 2016, un catalogue des formations devrait être proposé pour mieux structurer l'offre de formation de Pelagos.

Par ailleurs, **M. Barcelo** présente un programme de recherche qui associe l'Université de Toulon, notamment le professeur Hervé Glotin, sur l'acoustique passive. Cette thématique est un axe fort de la stratégie scientifique validée en 2012 par le conseil d'administration. La bouée Bombyx est située au large entre Port-Cros et Porquerolles à près de 30 m de fond et permet, en recoupant les données du télescope sous-marin Antarès de données acoustiques, de pouvoir faire du repérage des cachalots. Leurs positions sont recalculées grâce aux corrélations entre les deux bouées et validées par les équipes de terrain des secteurs. Il est certain que le dispositif fonctionne bien. Ceci est un exemple concret de ce que permet de faire la science avec le partenariat de l'Université.

Mme Graillet, responsable du service communication éducation à l'environnement.

Pour l'année scolaire 2014-2015, l'établissement a poursuivi ses actions à destination des différents publics, notamment les publics scolaires, avec des projets pédagogiques qui se développent sur le continent et qui touchent tous les lycées et collèges. Environ 400 élèves ont été suivis tout au long de l'année scolaire. Les programmes se poursuivent sur les îles de Port-Cros et Porquerolles avec l'accueil des scolaires en partenariats avec la FOL 83 (Fédération des Œuvres Laïques) et l'IGeSA (Institut de GEstion Sociale des Armées).

L'établissement poursuit son travail avec les associations d'éducation à l'environnement pour un développement durable, notamment avec la mise en place d'un dispositif qui s'appelle « le parc national en bref » et qui permet de former un certain nombre de personnes relais. Quinze structures ont été concernées par cette formation de deux jours en 2015. Une nouvelle convention a été signée avec l'UCPA ce qui a permis de réaliser un travail avec les formateurs sportifs et donc de transmettre l'information aux enfants.

L'établissement continue à publier via ses outils classiques que sont :

- la revue *L'Attitude mer* : 3 numéros par an, 19 000 exemplaires encartés dans Var Matin,
- le site web,
- les pages facebook,
- et la chaîne Youtube du parc.

Les médias ont consacré 5 heures et 36 minutes de diffusion sur le parc national de Port-Cros auprès des chaînes nationales. Les reportages locaux représentent 239 articles dans la presse. De nouveaux outils ont également été mis en place et notamment une exposition photo conduite en partenariat avec le Conservatoire du littoral grâce au soutien financier de la Fondation TOTAL, et la production d'expositions itinérantes qui circulent actuellement dans les différentes communes de l'aire potentielle d'adhésion.

Beaucoup de personnes ont pu bénéficier d'animations, qu'elles soient sur le territoire ou sur les îles de Port-Cros et de Porquerolles, grâce aux différents programmes d'animation mis en place par l'établissement.

La directrice adjointe représente Mme Françoise Thurel, responsable du service tourisme et culture.

Elle présente deux dossiers forts de l'année 2015.

Le projet écotouristique a abouti en 2015. Il présente une nouvelle façon de découvrir le territoire au travers de ce qu'on appelle le slow tourisme. Les gens utilisent des moyens de déplacement doux ou collectifs (vélo, kayak, voilier, train) pour visiter le littoral. Ce séjour touristique a été testé l'année dernière et intègre aujourd'hui le catalogue MEET. Il devrait pouvoir être commercialisé cette année. Ce produit est une première action de préfiguration dans la cadre de l'élaboration de la charte sur un projet d'accueil écotouristique. C'est évidemment un produit que l'établissement cherche à développer sur les ailes de la saison pour faire découvrir le territoire différemment et à une période de moindre affluence.

Le second projet s'est tenu en 2015 à Port-Cros. Il s'agissait de renouer avec le passé littéraire de l'île. En lien avec les éditions Gallimard et le travail de Claire Paulhan notamment sur la réalisation d'un sentier des écrivains, ce projet a donné lieu à la production d'une brochure, une bibliothèque délocalisée permanente et surtout le désir de séminaire sur la question de la place des écrivains dans les îles, de l'insularité. Cette manifestation sera renouvelée en 2016.

Mme Élodie Durand, responsable du service Coopération et ingénierie financière.

Elle informe que l'établissement a déposé des candidatures pour les appels à projet InterregMed, le programme de coopération avec la rive Nord de la Méditerranée, en novembre dernier. Près de 500 000€ de candidatures ont été déposées. Les résultats seront connus en juin 2016.

De la même façon, l'établissement a déposé, la semaine dernière, les candidatures pour le programme Marittimo qui est la coopération transfrontalière avec l'Italie pour près de 800 000€ de candidature. Les résultats sont attendus pour le second semestre 2016.

Mme Durand présente également le travail réalisé en 2015 avec l'association MedPAN, le réseau méditerranéen des aires marines protégées. En juin 2015, une conférence a été organisée sur les

bénéfiques socioéconomiques des aires marines protégées, à la Villa Méditerranée, avec le soutien de la région PACA. L'établissement a participé, avec le réseau MedPAN, à l'étude sur le financement durable des AMP en Méditerranée et l'édition d'un guide sur cette thématique. A l'automne, l'établissement a accueilli une visite d'échange à Port-Cros avec des agents de terrain des aires marines protégées du Sud de la Méditerranée (Maroc, Tunisie, Algérie et Liban), sur trois jours, pour leur faire découvrir de manière concrète ce qu'est le métier de garde moniteur.

En novembre 2015 a eu l'atelier annuel de MedPAN en Sardaigne sur le tourisme durable en Méditerranée. L'établissement a pu présenter le projet écotouristique évoqué précédemment. L'établissement a pris le rôle de trésorier de l'association MedPAN.

Le guide sur la surveillance et l'application des réglementations dans les AMP, qui fait suite aux ateliers annuels de 2013 qui s'étaient déroulés à Giens et Porquerolles pour faire une démonstration de surveillance, est paru et est disponible sur le site Internet de MedPAN.

La directrice adjointe représente M. Camille Casteran, chef de secteur du Cap Lardier.

Elle présente deux actions réalisées en 2015 sur le secteur.

D'abord, la réhabilitation du sémaphore de Collebasse qui a été faite en partenariat avec l'APARE, une association avec un encadrant technique et des bénévoles. La logistique a été assurée par l'établissement, avec des financements, des matériaux notamment, assurés par le Conservatoire du littoral et la commune de La Croix-Valmer. Le Sémaphore de Collebasse est une bâtisse militaire qui a été une vigie construite aux alentours des années 1800. L'illustration est particulièrement représentative de ce qui peut être fait en matière de réhabilitation puisque, aujourd'hui, le bâtiment a été sécurisé, le toit a été refait, les entrées ont été maintenues pour pouvoir notamment être un abri pour les chiroptères. L'établissement est en réflexion pour valoriser le fonctionnement de ce bâtiment.



Le secteur du Cap Lardier a mené une lutte contre une espèce invasive particulièrement prolifique, le mimosa. Le mimosa pose des problèmes en matière d'incendie, envahit tout et entraîne une perte de biodiversité sur les terrains. C'est aussi une espèce qui est extrêmement dynamique et qu'il est difficile à contenir. Sur la base d'un état des lieux qui a permis de cartographier la présence de l'espèce, des actions sont mises en œuvre avec une action mécanique par un gyrobroyeur à bras complétée avec un suivi régulier qui permet l'intervention immédiate du secteur là où le mimosa apparaît à nouveau, en lien avec le service connaissance du patrimoine.

M. Yann Corbobesse, chef du secteur de Giens.

Il présente deux actions qui ont marqué l'année 2015.

Tout d'abord, des travaux forestiers et de débroussaillage ont été réalisés en trois phases :

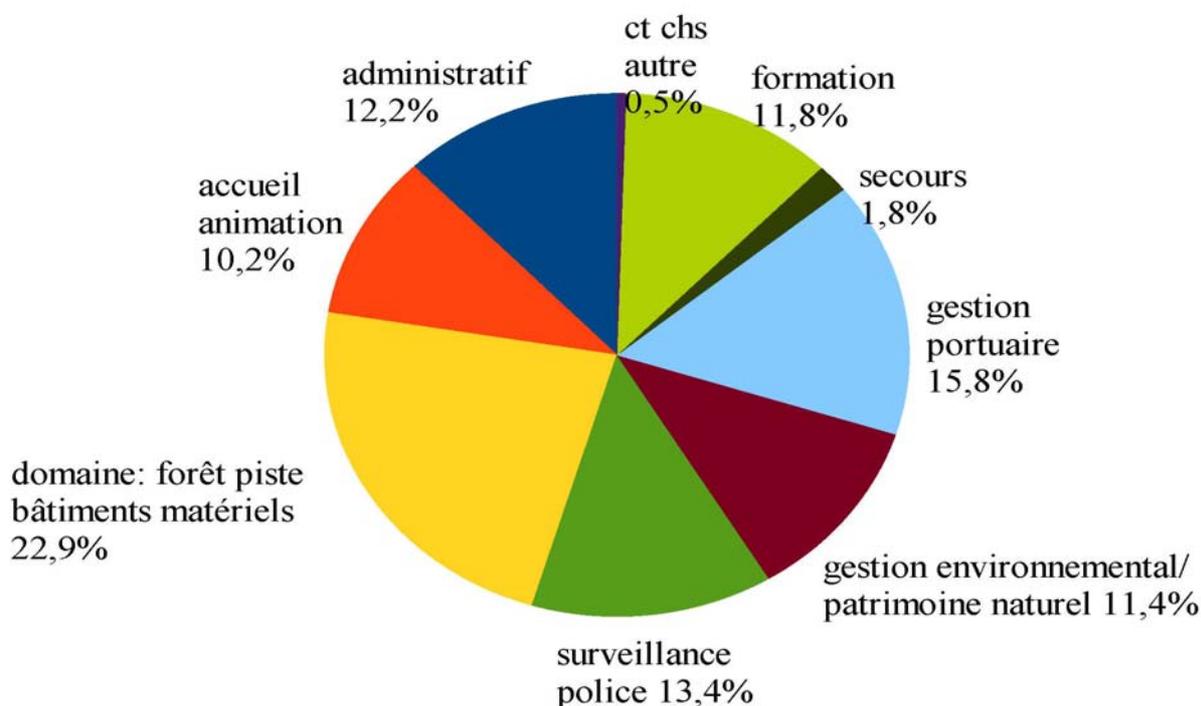
- la remise au gabarit des pistes DFCI du secteur, notamment celles de l'Arbousier et de la Darboussière, par des actions d'élagage sur un linéaire d'environ 1 km. L'objectif était de faciliter l'accès des véhicules du service départemental d'incendie et de secours (SDIS).
- la sécurisation des zones les plus fréquentées par le public avec des actions d'élagage et d'abattage d'arbres dangereux. Cela a concerné notamment le parking de la Darboussière et la bordure Est du Pic du Niel.
- l'entretien des anciennes prairies agricoles de la Pinède des Pesquiers sur une superficie d'environ trois hectares. Deux types de techniques ont été utilisées : une mécanique par gyro-broyage sur deux hectares complétée par la réalisation d'une pâture à l'aide de bovins sur un hectare. Cette dernière phase de travaux a pour objectif de maintenir une coupure de combustible dans cet espace péri-urbain.

Par ailleurs, le suivi de la population des sangliers et notamment des impacts qu'elle génère a marqué l'année 2015. En particulier sur le marais des Estagnets où a été observée une zone de transit et sur la Pinède des Pesquiers, sur les Salins des Pesquiers, où a été observée une zone de nourrissage. L'objectif est de suivre de près cette population et son évolution en lien avec le lieutenant de loupeterie compétent sur le secteur. En 2015, deux individus ont été prélevés et l'objectif pour la suite est de continuer à réaliser des actions de régulation de ces nuisibles.

M. Hervé Bergère, chef de secteur de l'île de Port-Cros.

Il présente dans un premier temps le diagramme de l'activité du secteur pour sensibiliser les administrateurs sur la diversité des missions.

Bilan secteur Port-Cros 2015



L'activité principalement identifiée, à cause de la tenue police de l'environnement, est celle de la surveillance alors qu'elle ne représente que 13% du temps annuel d'activité du secteur. Cela est assez peu important sur l'année par rapport à l'activité de gestion environnementale ainsi que la

gestion du domaine notamment pour le traitement forestier, les pistes et les bâtiments qui représente 22,9%. ou encore les 15,8% pour la gestion portuaire. L'accueil/animation (accueil à la Maison de Parc à Port-Cros et l'accompagnement des scolaires) s'élève à 10,2%. La formation a été importante en 2015 avec 11,8% car trois agents ont suivi une formation de trois mois pour être surveillant de port et cinq agents du secteur ont suivi la formation de pompiers volontaires à Port-Cros, quatre sont en activité. 1,8% de l'activité du secteur est consacrée au secours en appui aux pompiers.

Pour matérialiser ce qu'est la bouée Bombyx présentée précédemment par Alain Barcelo, M. Bergère diffuse un petit film montrant des agents du parc national plongeant vers la bouée, à 26 m de fond. Les plongeurs sont lâchés en pleine eau parce qu'il n'y a pas de signal extérieur. Pour trouver la structure, les plongeurs sont aidés par des poissons pilotes qui viennent les chercher et les amènent à la structure. Les plongeurs récupèrent les appareillages pour enregistrer les grands cétacés et les remontent en surface pour que les scientifiques les analysent.

M. Laurent Maxime, adjoint au chef de secteur à Porquerolles.

L'observatoire marin est une priorité de l'établissement. L'objectif affiché et à maintenir est de faire coïncider maintien de la biodiversité et maintien des activités humaines, voir leur développement. Cela passe par une analyse assez fine des usages en mer et une connaissance de ces usages, de leur impact potentiel sur le milieu afin de mettre en place les outils adaptés en matière de gestion. Par exemple, le suivi du peuplement des poissons depuis plusieurs années par la méthode FAST permet d'avoir une vue assez précise de ce peuplement. La campagne caulerpa est engagée tous les ans. Une campagne particulière sera menée en 2016 sur la zone ressource à Porquerolles de par la recrudescence sur cette zone de cette algue envahissante.

Concernant les usages marins, la fréquentation des plages autour de Porquerolles est cinq fois plus importante après 15 heures que de 10 heures à 15 heures. C'est au large de la plage Notre-Dame qu'un tiers des navires naviguant pour Porquerolles, mouillent avec des pics de 750 bateaux en moyenne autour de l'île.

La gestion du Domaine de l'État est complexe, variée et très coûteuse. Ce domaine peut être un support d'expérimentation et de développement comme en a fait part Mme Bonnamy précédemment avec :

- la lutte contre les incendies en appui avec l'agrosylvopastoralisme
- le maintien et la valorisation des collections variétales en passant par l'insertion et la formation à travers l'association COPAINS.
- les aménagements sur le milieu littoral, notamment la cicatrization mais également la réutilisation de bois flotté pour les aménagements en arrière plage ou la construction de parking à vélos.

M. Maxime indique qu'en 2015, des agents du secteur ont été formés aux travaux sur corde pour intervenir sur les falaises. Huit agents du domaine ont aussi été formés pour être habilités à la lutte contre les envahisseurs tel le charançon pour les palmiers.

L'effort de surveillance a souvent été considéré à tort comme accessoire. Le grenelle de la mer en 2009 et l'instruction du Gouvernement du 2 mars 2015 identifient la surveillance comme une des conditions sine qua none pour l'efficacité des mesures de gestion sur une aire marine protégée.

Le directeur a souhaité que le secteur maintienne un effort de surveillance au moins identique à 2014 en 2015. Le secteur déplore 45% d'augmentation des infractions. 45 procédures ont été établies soit un nombre équivalent de procédures que lors du passage du domaine privé de l'État en cœur de parc en 2012. Ces augmentations sont notamment significatives en mer avec une augmentation de 108% des infractions liées au mouillage, en particulier dans la zone ressource alors que cela était assez exceptionnel en 2014. Une augmentation de 16% des infractions est liées à la pêche de loisirs. Une forte augmentation des infractions est liée à la navigation, en particulier l'utilisation de jet ski (+ 94%) et à l'utilisation des engins tractés (+230 %). Ces deux activités sont interdites dans la bande des 600 m autour de l'île de Porquerolles.

Au niveau de la surveillance à terre, les infractions ont doublé pour les porteurs de cigarettes dans les massifs par jour de vent ou sur les plages. Il y a également une augmentation des infractions liées à la circulation automobile sur l'île de Porquerolles de l'ordre de +240% malgré plus de 260 autorisations délivrées. Et une augmentation de 9% de gens qui ne tiennent pas leur chien en laisse, notamment dans les périodes de forte fréquentation.

La surveillance, à terre ou en mer, reste nécessaire pour les prochaines années.

► Les délibérations n°3/16 et 4/16 sont adoptées à l'unanimité.

IX. APPROBATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ 2015 DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS.

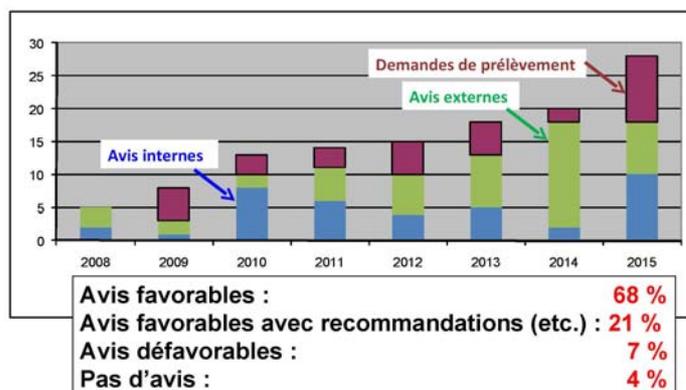
M. Boudouresque, président du conseil scientifique présente le compte-rendu d'activités 2015 du conseil scientifique.

Ce rapport, d'une trentaine de pages, permet de voir l'importance du travail qui peut être réalisé au niveau du parc national dans le domaine scientifique. Il comporte certaines données pouvant remonter jusqu'en 1950 pour tel ou tel domaine d'activité.

Les avis du conseil scientifique.

Le conseil scientifique est sollicité pour donner son avis sur un certain nombre de dossiers, que ce soit pour des thèses réalisées dans le cadre du parc national de Port-Cros sous la direction d'universités, des publications ou des programmes de recherche scientifique, des rapports, ou encore des demandes de prélèvements, etc. Depuis 2008, ce nombre d'avis ne cesse d'augmenter comme le montre le diagramme ci-après. Près d'une trentaine d'avis ont été émis sur l'année 2015 ce qui représente deux avis par mois. Cela devient très lourd à la fois pour le service scientifique qui les prépare et pour le conseil scientifique. Par conséquent, un rendez-vous a été pris avec le directeur et le responsable du service connaissance du patrimoine pour trouver une solution qui permette d'économiser le temps de tout le monde et d'être plus efficace.

Nombre d'avis et de réponses à des demandes de prélèvement



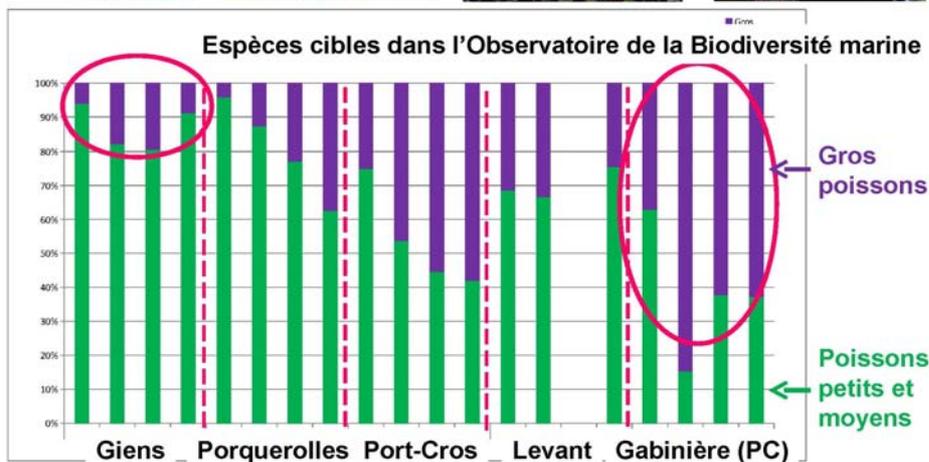
Les suivis.

Les agents du parc national mènent des suivis, aussi bien pour la flore terrestre (40 suivis) que pour la faune terrestre (47 suivis) ou encore au niveau marin et socio-économique.

Ces suivis, espèce par espèce, sont très importants et représentent un travail considérable des agents de terrain. C'est évidemment la réunion de tous ces suivis qui va être significative parce que les espèces interagissent entre elles. L'objectif final est d'avoir une approche écosystémique.

Suivis et observatoires

Impact de la chasse sous-marine (2012-2015)



Ces espèces de poissons (corbs, mérus, etc.) sont particulièrement sensibles à la chasse sous-marine. La présence de gros individus signifie que la chasse sous-marine n'est pas active ou est relativement limitée dans un secteur. Sans surprise, l'observatoire montre que ces gros poissons sont très peu nombreux à Giens, un tout petit peu plus à Porquerolles, et encore plus à Port-Cros et notamment dans la partie la plus emblématique de Port-Cros, à la Gabinière.

L'historique ci-dessus montre l'importance de réaliser ces suivis chaque année de par leur variabilité d'une année à l'autre, comme à la Gabinière. L'interprétation finale ne peut pas se contenter d'observations ponctuelles. Même s'il y a une petite tendance à l'accroissement, les effectifs de ces espèces sont très faibles ou encore très faibles.

La diversité des abeilles à Porquerolles.

Sur Porquerolles, un recensement de la diversité des abeilles comptabilise 115 espèces différentes. On dit souvent que 80% de la pollinisation des plantes cultivées et des plantes sauvages est assurée par les abeilles. Certaines sont spécialisées dans la pollinisation d'une, de deux, de cinq ou de dix espèces dont certaines d'un grand intérêt patrimonial comme le genêt ou le chardon (emblème du Conservatoire du littoral). C'est la conservation de cette diversité extraordinaire qui est nécessaire et pas seulement celle de l'abeille domestique.

La Cistude d'Europe aux anciens Salins d'Hyères

Une étude a été réalisée sous la responsabilité du parc national sur la tortue *Emys orbicularis*, la Cistude d'Europe qui est une espèce menacée pour plusieurs raisons :

- la disparition des zones humides ;
- la compétition avec une tortue venue de Floride qui fait que les populations de toute une série d'espèces d'eau douce telle la Cistude d'Europe sont actuellement menacées.

Il est intéressant de constater qu'aux anciens salins d'Hyères, il est possible que la population soit stable par rapport au recensement antérieur. Un certain nombre de mesures de gestion concrètes ont été proposées.



Un résultat récent vient d'être publié sur les forêts sous-marines. La photo ci-dessus est une sorte de vue aérienne. Ces arbres sont de grandes algues qui mesurent 50 cm maximum de hauteur et qui forment une forêt certes miniature mais une vraie forêt. Ce sont des grandes algues qui peuvent vivre 100 ans, 200 ans, peut-être beaucoup plus et dont la disparition est aussi irrémédiable que celle de certaines forêts tropicales. Partout en Méditerranée, ces forêts ont disparu, y compris dans un certain nombre de parcs nationaux. Or, force est de constater que Port-Cros est l'un des rares endroits où elles se sont maintenues même s'il y a quelques problèmes liés au surpâturage, trop d'oursins, trop de poissons herbivores et donc il y a, pour certaines espèces, un début de déséquilibre.

L'approche écosystémique.

L'approche écosystémique c'est à dire l'approche globale, se fait également avec l'herbier de posidonie. Cette approche écosystémique est un des éléments importants au niveau de la science actuelle. L'écosystème n'est pas simplement les arbres ou la posidonie dans ce cas là, c'est tout ce qui va vivre avec. Cet équilibre complexe et sa protection nécessitent la mise en relation de tous ces éléments de l'écosystème (qui mange qui, qui mange quoi, qui fait quoi).

La qualité de l'écosystème posidonie en Méditerranée indique que le Sud de Port-Cros, la Gabinière, apparaît, de toutes les stations qui ont été étudiées ici en Méditerranée, celle où le fonctionnement de l'écosystème est le plus proche de ce que nous imaginons d'un écosystème naturel.

La qualité de l'écosystème posidonie en Méditerranée

Boudouresque et al., 2015. *Marine productivity: perturbations and resilience of socio-ecosystems*. Ceccaldi et al. (eds.), Springer Publ.: 235-241

Compartiment	1	2	3-4	5	6	7	8	9	10	11	12	SRDI	13	EBQI
Weight	3	5	4	2	2	2	2	5	5	5	3	3	1	
Espardeu (BI)	4	4	3	3	3	3	3	3	1	1	1	3	2	6.4
Sitges (SC)	2	0	0	0	2	2	2	3.5	0	0	1	0	0	2.3
Tossa de Mar (SC)	2	3	4	0	2	2	4	3	2	0	2	3	1	5.6
Medes Islands (SC)	2	3.5	4	3	2	2	2	2.5	4	4	3	4	2	7.9
Peyrefite Bay (FC)	2	3.5	2	4	2	2	2	2	3	1	1.5	4	0	5.8
Niolon (PFR)	2	2.5	2	0	1.5	1	3	2	1	0	2	2	1	3.9
Prado Bay (PFR)	2	2.5	2	0	2.5	2	3	2.5	3	1	1.5	3	2	5.3
Plateau des chèvres (PFR)	2	2.5	4	0	1.5	2	3	2.5	2	1	0.5	2	2	5.0
Saint-Cyr Bay (PFR)	1	3	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	0.5	4.9
Gulf of Giens (PFR)	3	4	2	2	2	1	3	1.5	1	0	1	1	0.5	4.3
Porquerolles North (PFR)	3	2	3	2	2	0	1	1.5	1	1	2	2	1	4.3
Porquerolles South (PFR)	3	4	4	3	3	3	2	2	2	2	3	3	1	6.9
Bagaud Pass (PFR)	4	3	2	4	3	4	4	3	3	2	3	4	1	7.6
Port-Cros South (PFR)	4	4	4	4	3	4	3	3.5	4	4	3	4	1.5	9.3
Villefranche Bay (PFR)	2	1.5	2	1	3	0	0	2	3	2	1.5	4	0	4.8
Scândula, Elbu Bay (C)	4	3	1	4	3	2	2	2	2	1	1.5	3	4	5.7
Valincu Gulf (C)	4	3	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	1	5.4

Port-Cros Sud : N°1

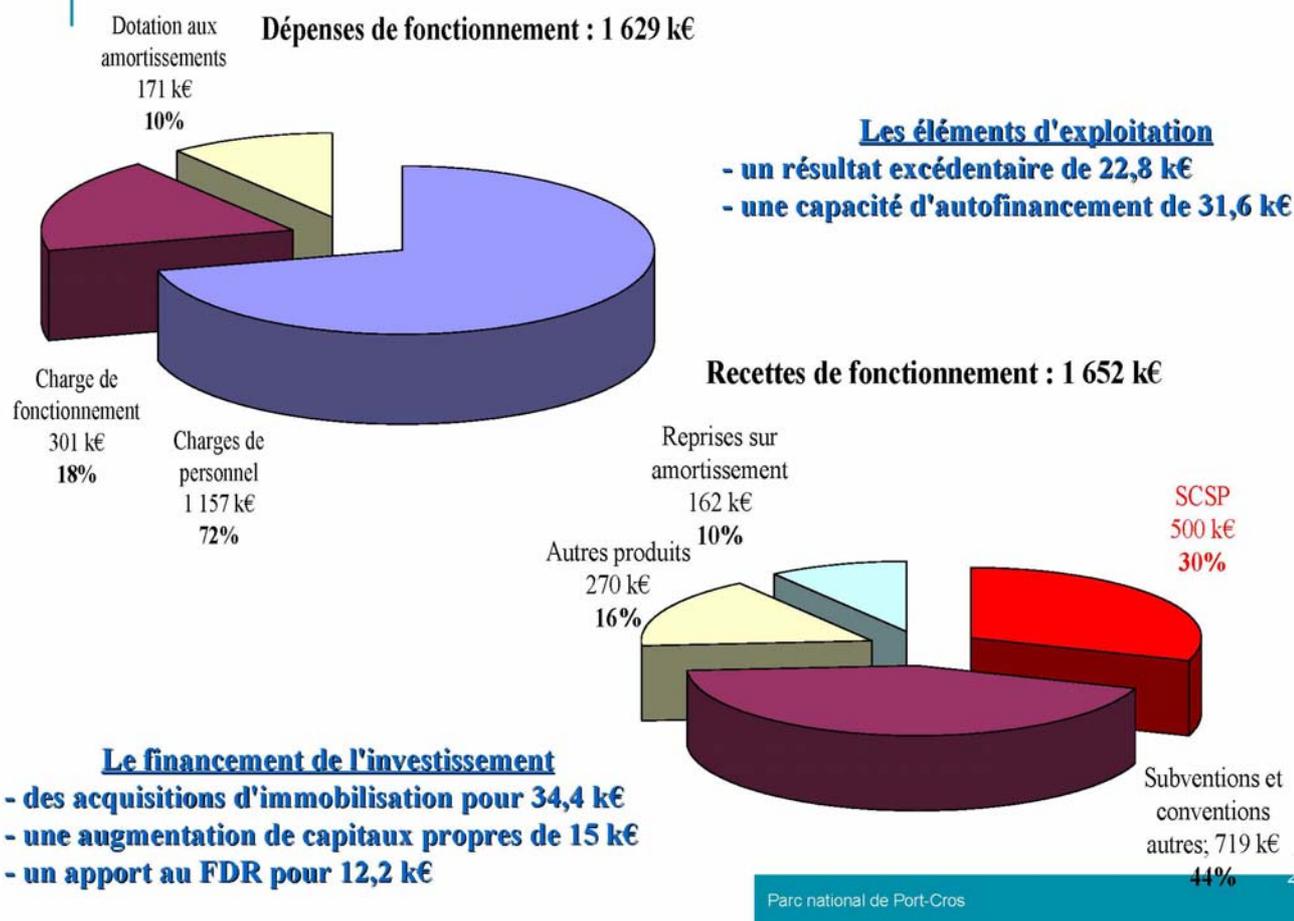
► La délibération n°5/16 est approuvée à l'unanimité.

X. EXAMEN DES QUESTIONS BUDGÉTAIRES

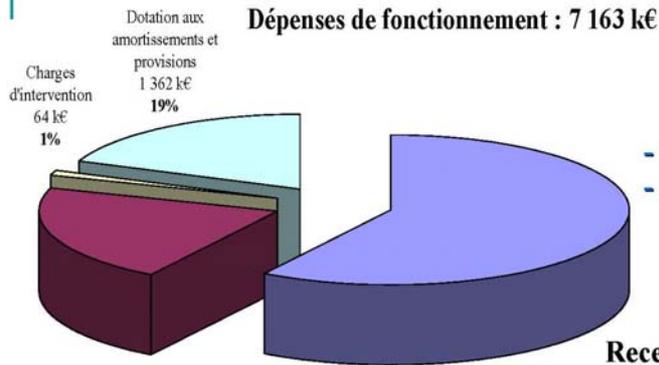
X.1. : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2015 DE L'ÉTABLISSEMENT PARC NATIONAL DE PORT-CROS ET DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MÉDITERRANÉEN DE PORQUEROLLES.

Mme Chateau, représentant l'agent comptable du parc national de Port-Cros, présente une synthèse des comptes financiers qui ont été transmis aux administrateurs.

Chiffres clés 2015 du conservatoire botanique

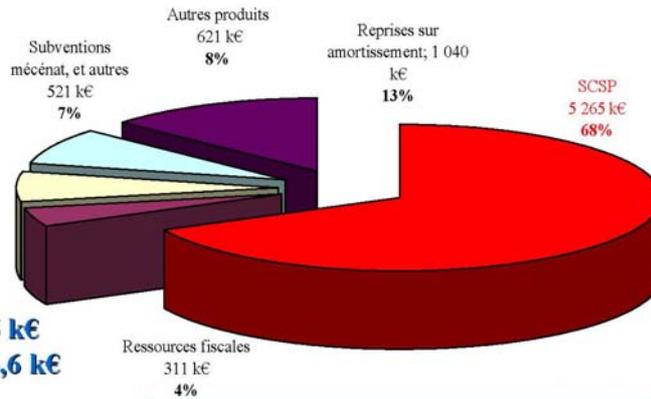


Chiffres clés 2015 du parc national de Port-Cros



Les éléments d'exploitation
 - un résultat excédentaire de 595,2 k€
 - une capacité d'autofinancement de 841,9 k€

Recettes de fonctionnement : 7 758 k€



Le financement de l'investissement
 - des acquisitions d'immobilisation pour 540,5 k€
 - une augmentation de capitaux propres de 83,6 k€
 - un apport au FDR pour 460 k€

Les éléments bilantiels 2015

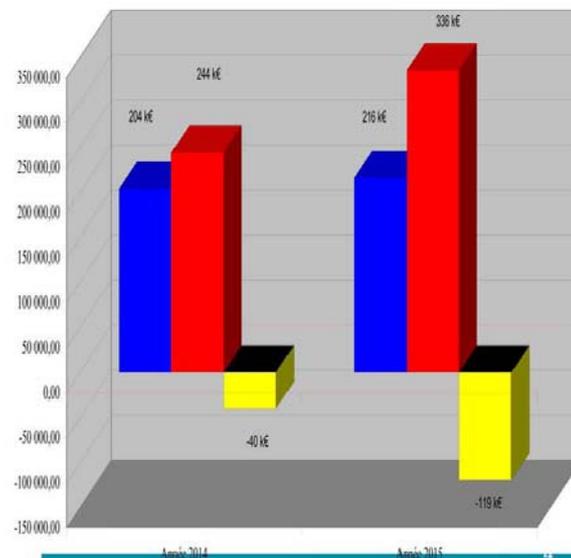
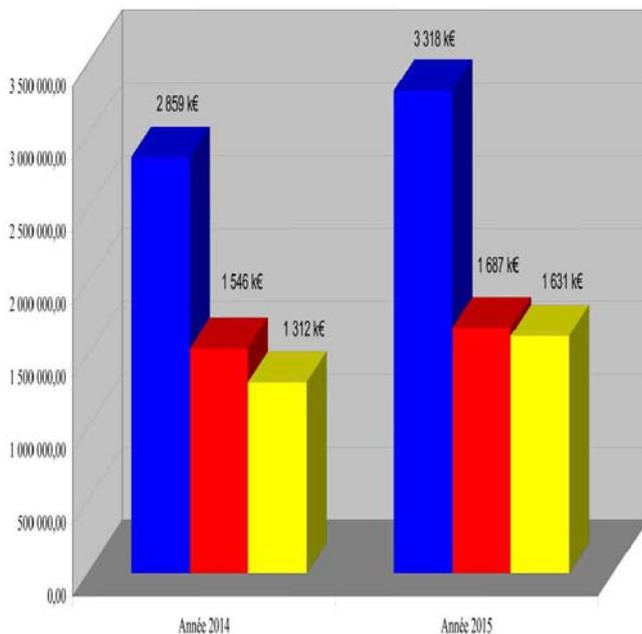
FDR consolidé : 3 534 k€
BFR consolidé : 2 010 k€
Trés. consolidée : 1 524 k€

Fonds de roulement
 Besoin en Fonds de roulement
 Trésorerie

Dont répartition :

PNPC

CBNMED

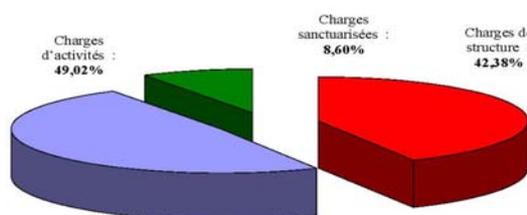


Pour le PNPC, le fonds de roulement a été augmenté en 2015 par rapport à l'année 2014 et le besoin en fonds de roulement a été aussi légèrement augmenté mais la trésorerie est largement suffisante pour pouvoir aborder le début de l'exercice.

Pour le CBNMed, la situation est un peu inversée. Il a un fonds de roulement qui est inférieur à son besoin de fonds de roulement, une trésorerie dite négative pour information. En réalité il n'y a qu'un seul compte de trésorerie pour les deux budgets du PNPC et CBNMed.

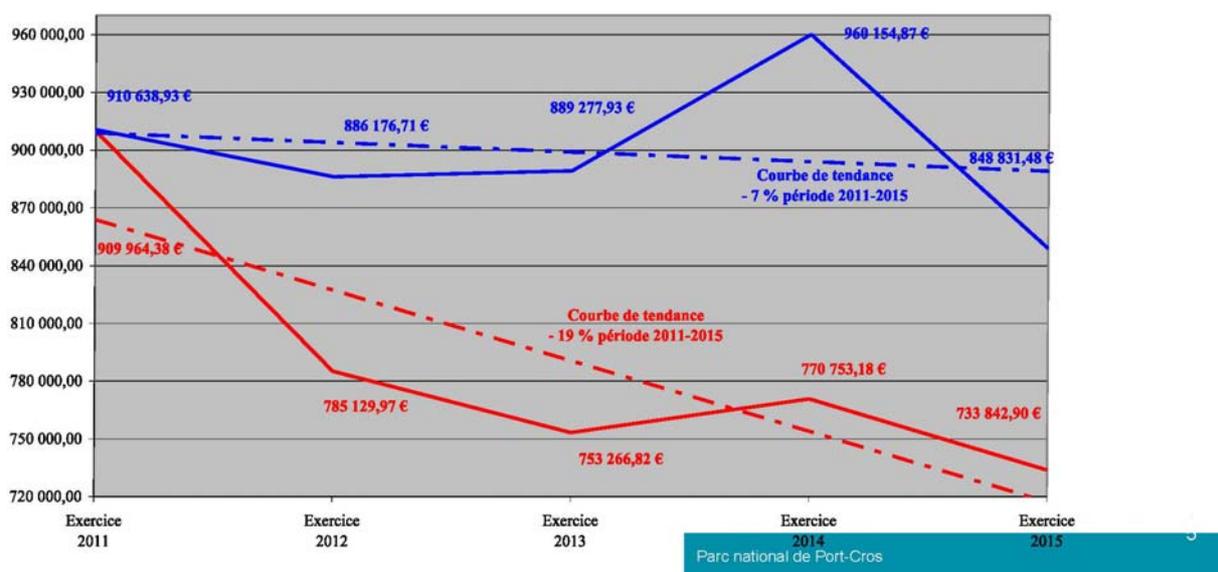
M. Dehlinger, responsable du service financier de l'établissement, présente l'évolution des charges de structures et d'activités entre 2011 et 2015.

PNPC les principales charges de fonctionnement courant 1 732 k€ dont



— Charges de structure :
— Charges d'activités :

Evolution des charges de structure et d'activités
2011 - 2015



Sur ce graphique, **M. Dehlinger** distingue deux types de charges :

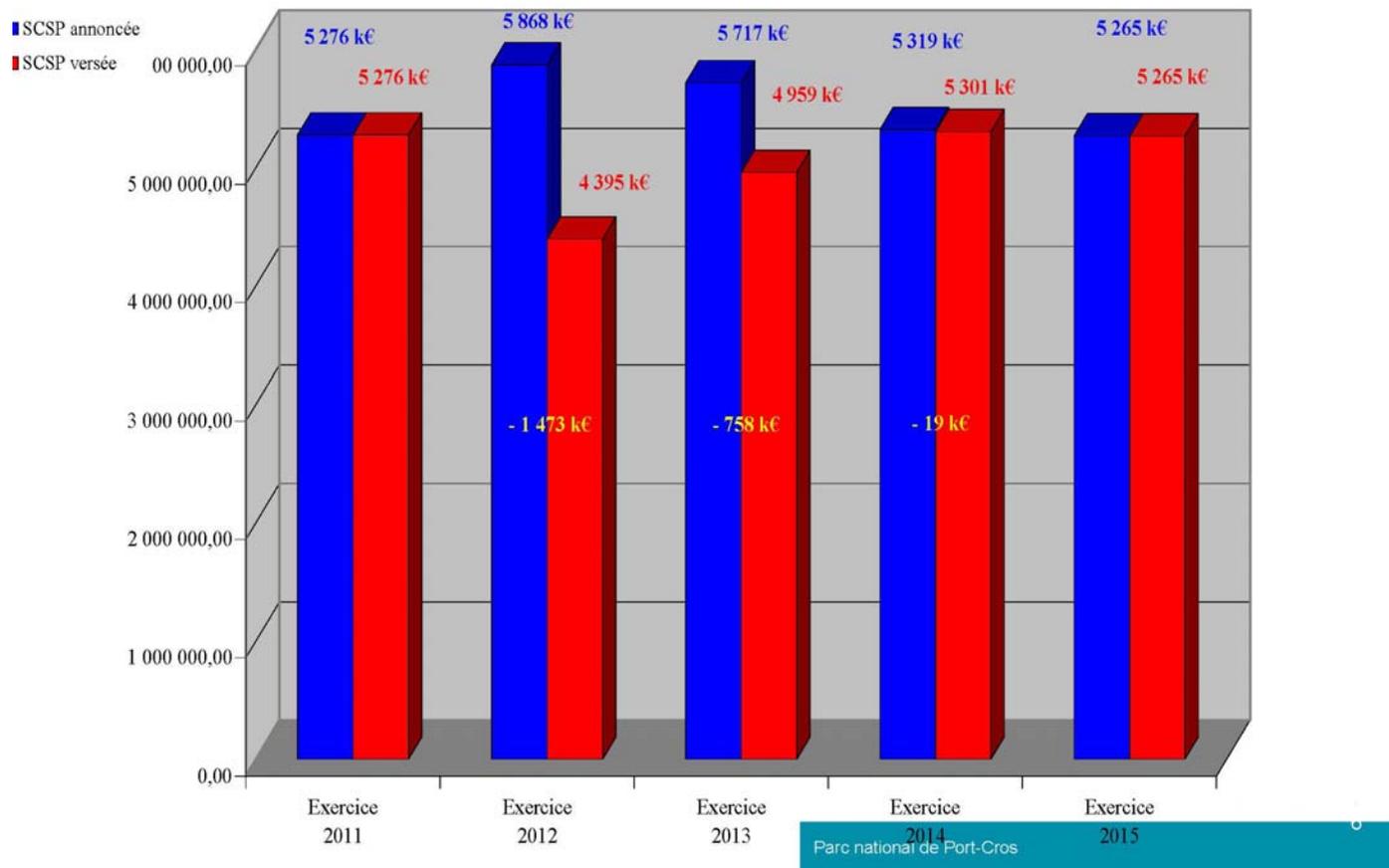
- les charges de structure qui concernent les charges primaires c'est à dire les flux, les assurances, etc. - représentées en rouge.
- les charges d'activités qui concernent les charges liées aux missions de service public, c'est à dire l'entretien du domaine, la communication, la recherche scientifique, etc. - représentées en bleu.

Depuis 2011, l'établissement a engagé un travail de rationalisation des charges de structure via des appels à candidatures, la mutualisation, rationalisation des achats...etc. pour que l'effort de l'établissement porte principalement sur les charges d'activités. L'objectif est de diminuer les charges de structure pour maintenir puis augmenter les charges d'activités. La courbe de tendance montre une baisse de 19% sur la période 2011-2015 des charges de structure soit une économie de 175 000€, ce qui représente près de 35 000€ d'économies par an. La courbe de tendance des charges d'activités en bleu apparaît en baisse mais en fait elles sont stables sur les cinq dernières années. Cela s'explique par la bascule vers un nouveau mode de gestion (GBCP). La clôture de l'exercice 2015 a eu lieu plus tôt et l'établissement n'a pu consommer en totalité les crédits budgétaires à la fin de l'exercice, notamment la comptabilisation des charges à payer. Cette courbe de tendance est de ce fait en trompe l'œil. L'écart sera expliqué au budget rectificatif n°1.

M. Dehlinger présente l'évolution de la subvention pour charge de service public (SCSP) entre 2011 et 2015.

PNPC : évolution de la SCSP

Comparatif entre SCSP annoncée lors de la préparation des BI et SCSP versée durant l'exercice correspondant

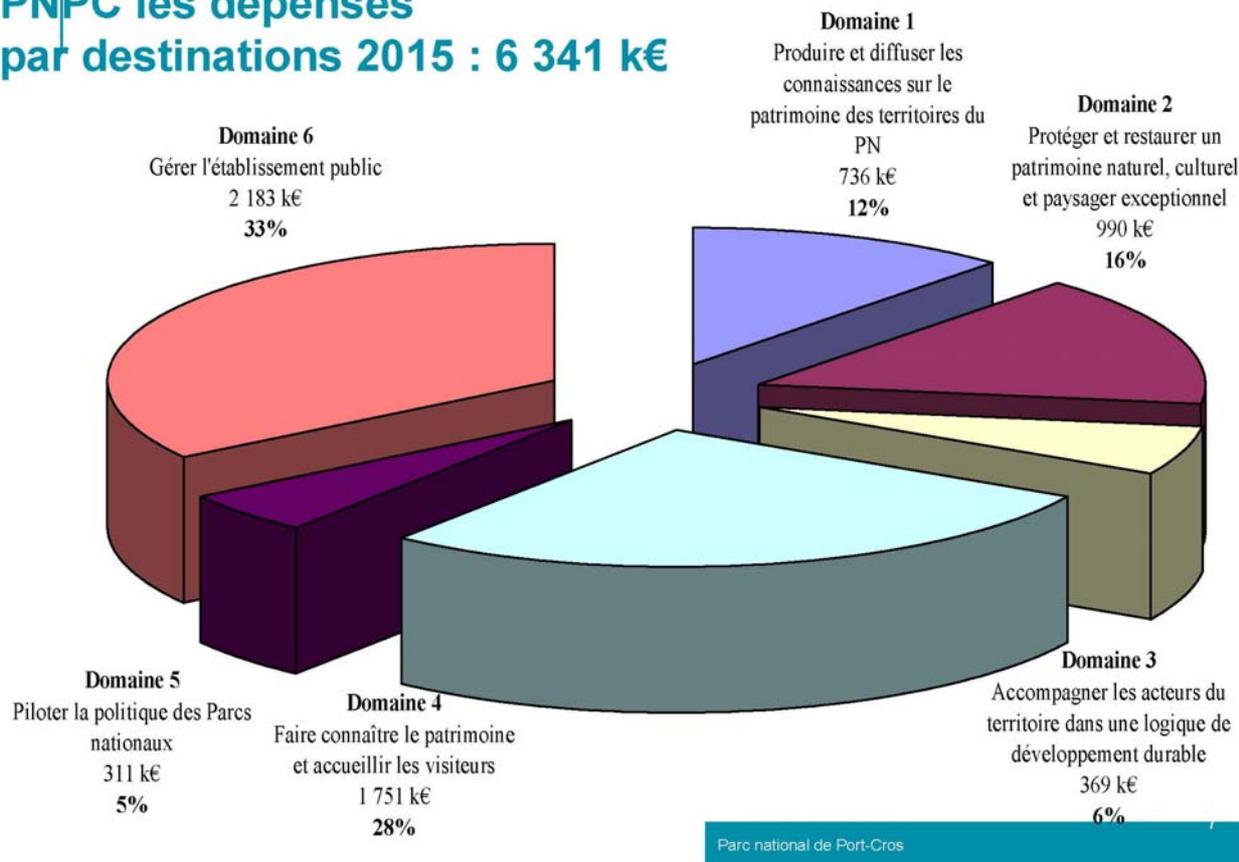


En 2011, 2014 et 2015, il y a une légère stabilité entre l'annonce de la SCSP lors de la préparation du budget initial et la SCSP versée dans la courant de l'année. Par contre, pour les années 2012 et 2013, le montant total de la SCSP annoncée lors de la préparation du Budget Initial n'a pas été versé. Ainsi, depuis 2011, la SCSP est en baisse à hauteur de 2 250 000€.

En parallèle, l'établissement a développé des rentrées de ressources propres (taxe Barnier, régies, etc.) avec une augmentation de 7% entre 2011 et 2015.

Enfin, M. Dehlinger présente la ventilation des dépenses par destination par rapport aux six items du contrat d'objectifs 2015-2017.

PNPC les dépenses par destinations 2015 : 6 341 k€



Le directeur indique que cette présentation par ventilation du COB avait été demandée par des membres du conseil d'administration lors de la dernière séance.

Pour ce qui concerne les 33% du domaine 6, il y a un effet loupe. Sont affectées, dans gestion de l'établissement public, des dépenses qui servent à la réalisation des missions des autres domaines (par exemple l'achat d'un bateau ou d'outillage). Par convention, les charges de structure (intégrées dans les dépenses de fonctionnement courant) et les dépenses d'investissement qui sont affectées à la gestion de l'établissement public se retrouvent sous ce domaine.

► **Les délibérations n°6/16 et 7/16 sont approuvées à l'unanimité.**

X.2. : APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF N°1 DE L'EXERCICE 2016 DE L'ÉTABLISSEMENT PARC NATIONAL DE PORT-CROS ET DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MÉDITERRANÉEN DE PORQUEROLLES.

M. Dehlinger indique que ce budget rectificatif n°1 ne contient pas d'inscriptions complémentaires mais qu'il s'agit d'un budget de régularisation.

Un nouveau décret s'applique à partir du 1^{er} janvier 2016 qui s'appelle le décret GBCP : Gestion Budgétaire et Comptable Publique.

Pour rentrer dans une logique de comptabilité budgétaire en AECF (autorisation d'engagement et crédits de paiement), l'établissement a dû changer de logiciel comptable. Ce dernier n'étant pas compatible avec le précédent, les charges à payer de l'exercice 2015 vont être comptabilisées sur l'exercice 2016 pour un montant de 215 375€.

Ensuite, les restes à payer sont les engagements qui ont été réalisés au 31 décembre 2015 et qui n'ont pas été dénoués dans l'année. Ces engagements basculent également sur l'exercice 2016 pour un montant de 124 620 € sur l'enveloppe de fonctionnement, 37 500 € sur l'enveloppe d'intervention et **355 527 €** sur l'enveloppe d'investissement.

Et enfin, pour se conformer au nouveau décret, l'établissement a fait un travail d'inventaire des « engagements juridiques » qui impacteront les exercices 2017, 2018, 2019. Il s'agit des inscriptions supplémentaires sur l'enveloppe de fonctionnement et d'investissement à hauteur de 776 000€ pour le fonctionnement en AECP et à hauteur de 60 000€ sur l'enveloppe d'investissement mais sans crédit de paiement.

La comptabilisation de l'ensemble charges à payer 2015 et des restes à payer 2015 sur l'exercice 2016 a un impact sur la variation Fonds de roulement prévisionnel 2016. Le financement de cette bascule de 2015 sur 2016 s'opère par un prélèvement prévisionnel sur le Fonds de roulement d'un montant de 733 022 €.

Pour **le directeur**, il faut retenir que c'est un budget rectificatif fait en application des règles de la comptabilité publique. Il n'y a pas de dépenses supplémentaires ni de recettes supplémentaires par rapport au budget initial qui a été adopté lors du dernier conseil d'administration.

Le directeur tient à remercier tous les agents de l'établissement public parce que c'est un budget qui est maîtrisé au jour le jour et qui nécessite leur investissement permanent.

► **Les délibérations n°8/16 et 9/16 sont approuvées à l'unanimité.**

XI. CONCESSIONS DE LOGEMENT DES AGENTS DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS ET DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES.

M. Lardé présente l'actualisation, comme chaque année, des concessions de logement. Cela concerne uniquement des agents du parc national de Port-Cros en matière de nécessité absolue de service. Onze agents sont logés par nécessité absolue de service dont dix sur l'île de Porquerolles et un sur le secteur du Cap Lardier. Chaque année cette liste est mise à jour pour prendre en compte les changements d'affectation, les départs et les arrivées.

► **La délibération n°10/16 est approuvée à l'unanimité.**

XII. COMPTE-RENDU DES AUTORISATIONS ACCORDÉES EN CŒUR DE PARC NATIONAL PAR LE DIRECTEUR (ARTICLE 26 DU DÉCRET 2012-649 DU 4 MAI 2012).

La liste des autorisations accordées par le directeur ayant été transmise aux administrateurs, **le directeur** explique simplement le processus décisionnel. Les autorisations sont accordées après instruction au sein de l'établissement des différentes demandes qui lui parviennent. Le directeur note d'ailleurs que le ratio du nombre de demandes d'autorisation accordée par rapport aux nombres de demandes formulées se rapproche du nombre de rappel à la loi par rapport au nombre d'infractions constatées (environ 95%).

Effectivement, l'établissement tient compte, dans la mesure du possible, de l'intérêt du projet. Si le projet ne correspond pas à la réglementation, des dispositions alternatives sont recherchées de façon à ce que les projets puissent quand même voir le jour.

La présidente confirme qu'il est très rare de refuser des demandes d'autorisation. Cela a été le cas pour deux demandes en 2015. L'une pour une demande de parachute ascensionnel avec un impact sur l'avifaune et l'autre pour une demande d'extension de vente ambulante en mer. En général, toutes les demandes sont étudiées avec bienveillance et donnent des résultats positifs.

La présidente ajoute que les demandes de presse doivent être faites à l'établissement mais elles sont généralement acceptées.

XIII. CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MÉDITERRANÉEN DE PORQUEROLLES

A) DEMANDE DE SUBVENTION 2016 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CADRE TRIENNALE 2016-2018 AVEC LA RÉGION PACA.

Mme Lochon indique que la convention cadre triennale avec la région PACA a été renouvelée pour le Conservatoire botanique pour les années 2016 à 2018. La délibération du conseil d'administration porte sur l'approbation de la demande de subvention pour l'année 2016 d'un montant de 55 000€ qui se répartit entre la contribution à l'évolution et au fonctionnement du portail de données SILENE (32 000 €) et la hiérarchisation des espèces végétales les plus patrimoniales du territoire (23 000 €).

► **La délibération n°11/16 est approuvée à l'unanimité.**

B) DEMANDE DE SUBVENTION 2016 AUPRÈS DE LA RÉGION PACA : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE PLANTES ENVAHISSANTES ET DU PLAN D'ACTION ASSOCIÉ.

Mme Lochon présente la seconde demande de subvention à la région PACA pour travailler sur les espèces exotiques envahissantes dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale plantes envahissantes, et du plan d'actions qui lui est associé. Ce travail permet également d'abonder dans le cadre de l'observatoire régional PACA. La demande de subvention est d'un montant de 20 000€.

► **La délibération n°12/16 est approuvée à l'unanimité.**

C) DEMANDE DE SUBVENTION 2016 AUPRÈS DE LA DREAL PACA : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE PLANTES ENVAHISSANTES ET DU PLAN D'ACTION ASSOCIÉ.

En complément de la demande de subvention à la Région PACA, **Mme Lochon** indique qu'une subvention de 20 000€ est également faite sur la même thématique à la DREAL PACA.

► **La délibération n°13/16 est approuvée à l'unanimité.**

D) DEMANDES DE SUBVENTIONS 2016 À LA DREAL PACA.

Mme Lochon précise l'objet de la demande de subvention 2016 à la DREAL PACA.

- Les recettes de la section de fonctionnement du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles se composent entre autres d'une contribution statutaire sous forme d'une dotation de fonctionnement d'un montant de 150 000 € versée annuellement dans le cadre de l'agrément par la DREAL PACA, chef de file pour le CBNMed.
- La DREAL PACA dote chaque année le CBNMed d'une subvention pour assurer le fonctionnement et l'évolution de l'outil SILENE (Système d'Information et de Localisation des Espèces Natives et Envahissantes).
- La DREAL PACA accorde une subvention de 9 000€ dans le cadre de la mise à jour des fiches ZNIEFF. Il est prévu une révision et un réajustement des contours des ZNIEFF continentales.

► **La délibération n°14/16 est approuvée à l'unanimité.**

La présidente informe les administrateurs que le prochain conseil d'administration devrait se tenir aux alentours du mois de juin, avec le périmètre d'adhésion à la charte de l'établissement défini, en espérant que beaucoup répondront présents.

La Présidente

Isabelle MONFORT

Le Secrétaire

Guillaume SELLIER